

SESSION 2025

**AGREGATION
CONCOURS INTERNE ET CAER**

Section : LANGUES DE FRANCE

**Option : BASQUE – BRETON – CATALAN – CORSE –
CRÉOLE – OCCITAN LANGUE-D'OC**

COMPOSITION EN FRANCAIS

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.
Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire**

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
Option Basque			
EAI	0440A	101	0783
Option Breton			
EAI	0441A	101	0783
Option Catalan			
EAI	0442A	101	0783
Option Corse			
EAI	0443A	101	0783
Option Créole			
EAI	0449A	101	0783
Option Occitan langue d'Oc			
EAI	0444A	101	0783

► Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
Option Breton			
EAH	0441A	101	0783

COMPOSITION EN FRANÇAIS

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans un article de 2014 intitulé « Les langues à l'école, les langues et l'école ; Tentations monolingues versus réalités plurilingues¹ », Cécile Goi établit les constats suivants : *« Les langues dites "vivantes étrangères" et les langues régionales sont aujourd'hui enseignées dans les écoles de France. Les unes et les autres sont relativement peu parlées par les enfants eux-mêmes dans leur environnement familial et amical. L'enseignement institué de ces langues est un gain collectif et individuel important car il permet une ouverture à l'altérité linguistique des langues vivantes étrangères et à la reconnaissance, la transmission et la vitalité des langues du patrimoine lorsqu'il s'agit des langues régionales. »*

Vous discuterez ces propos à la lueur de vos connaissances et réflexions personnelles sur les liens entre l'École et les langues de France depuis la Troisième République, en ouvrant votre développement à des aires linguistiques variées.

1 - Article publié dans la revue *Diversité*, n°176, 2014, *Langues des élèves, langue(s) de l'école*.

